

DÉCISION N°2024-010**MARCHÉ MAPA 2023SIB06 : Sécurisation et guidage de Bennes gravats en déchèterie**

Le Président du SIBRECSA,

- ❖ Vu la délibération n° 2020-022 du Comité syndical du 17 décembre 2020 portant délégation au président de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget et d'un montant inférieur au seuil défini par décret pour les marchés de fournitures et de services des collectivités territoriales ;
- ❖ Considérant le lancement d'une procédure de publicité et de mise en concurrence pour la passation d'un marché public pour la sécurisation et le guidage de bennes gravats en déchèterie, le 13 octobre 2023 par la publication d'un avis d'appel à concurrence dans le JAL Le Dauphiné Libéré et sur le site Marchés Sécurisés,
- ❖ Considérant la remise de 3 offres à l'issue du délai de réception des offres le 26 octobre 2023,
- ❖ Considérant la nécessité, pour le SIBRECSA, de réduire ses coûts.

DÉCIDE

Article 1. D'abandonner la procédure adaptée pour la sécurisation et le guidage de benne gravats en déchèterie pour motif d'intérêt général. Cet abandon est justifié par les difficultés financières du SIBRECSA et notamment par le déficit du compte de résultat.

Article 2. D'informer l'ensemble des candidats ayant répondu à la consultation via le site Marchés Sécurisés de l'abandon de la procédure.

Article 3. Ampliation de cette décision sera :

- Transmise à Monsieur le Préfet et à Monsieur le Trésorier ;
- Annexée au registre des délibérations du syndicat ;
- Publiée sur le site internet du SIBRECSA : www.sibreca.fr.

Fait à Pontcharra, le 19/04/2024



Le Président du SIBRECSA,
M. Christophe BORG

